

VILLE D'EU
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2025/314/DEL/7.3

Séance du 27 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 novembre à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, M. MARTIN Jean-Marie Adjoints, Mme DOUDET Catherine, M. BOSCHER Emmanuel, Mme FIRION Isabelle, M. DANJEAN Laurent, Mme ROCHE Karine M. VASSELIN Julien, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. ACCARD Stéphane, M. CARBONNET Yann, M. DUCHAUSSOY Joël, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme INZANI Béatrice par M. CARBONNET Yann, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse par M. BARBIER Michel, M. SEIGNEUR Pascal par M. GODEMAN Sébastien, Mme CHAVES Hélène par Mme DUJEANCOURT Anne, M. RUELOUX Samuel par M. LLOPEZ Laurent Anne, Mme BOUQUET Marie Odile par M. DENEUFVE Gilbert, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé, Mme THERIN Aurélie par M. BOSCHER Emmanuel, M. MANGEON Stéphane par M. MARTIN Jean-Marie, M. NORBERT Jean par Mme DOUDET Catherine.

Absent :

Le secrétariat a été assuré par : M. VASSELIN Julien.

Date de convocation : 21/11/2025	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 19	Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**Objet : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A SEMINOR POUR LA
CREATION DE DEUX LOGEMENTS DANS LA RESIDENCE EDMOND
MICHELET**

Dans le cadre de l'opération située à Eu – Résidence Edmond Michelet, portant sur la création de deux logements en lieu et place de l'ancienne salle commune au R+1, SEMINOR va solliciter la Banque des Territoires pour la mise en place d'un contrat de prêt, dont les modalités seront les suivantes :

Prêt CDC PLS : 90 300 €
Prêt CDC PLS Complémentaire : 55 511 €
Prêt CDC PAM : 560 000 €
Soit un total de 705 811 €

SEMINOR doit en effet contracter un prêt auprès de la banque des territoires nécessitant une garantie de la commune à hauteur de 100 %.

...

Il est rappelé que la collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti. L'objectif de cette garantie est d'assurer la réalisation effective de l'opération y compris en cas de défaillance de l'organisme porteur du projet.

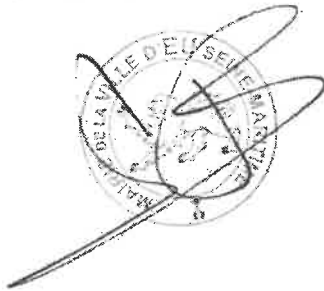
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord de principe sur la garantie des prêts à contracter d'un montant de 705 811 € nécessaires à la réalisation de ce projet, et en vue de finaliser les souscriptions d'emprunts, et ainsi transmettre par la suite les contrats et les modèles de garanties de la banque des territoires,
- délibère en vue d'apporter sa garantie, à hauteur de 100%, jusqu'au complet remboursement desdites lignes du prêt réaménagées et de s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de garantie.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,
Michel BARBIER



Le secrétaire de séance,
Julien VASSELIN

A handwritten signature in dark ink, which appears to read "Julien Vasselín".